

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 17 Juin 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix sept Juin 2011 sur la convocation du Maire en date du 11 Juin 2011.

Tous les conseillers étaient présents, exceptés Mme HUNSINGER Marie-Pierre et Mr LEGRAIN Frédéric excusés, et Mrs BLANC Frédéric et BOUJU Bruno, absents. Pouvoir de Mme HUNSINGER Marie-Pierre à M. STIRNEMANN Claude.

Mme DENIZOT Irène lit le PV de la réunion du 20 Mai 2011 : celui-ci est adopté à l'unanimité. Mme DUQUET Karine est élue secrétaire de séance.

Acquisition bâtiment place du Chalet (ancienne fromagerie)

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg et après discussion avec M. JOUFFROY Jean-Pierre le prix d'achat du bâtiment de l'ancienne laiterie, après déconstruction de l'appentis par l'actuel propriétaire, est fixé, à la majorité (9 pour, 1 contre) à 110 000.00 €. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

Acquisition terrain rue de l'église : Claude BAILLY

M. le Maire informe le conseil Municipal, qu'il a proposé au nom de la commune, à M. BAILLY Claude, d'acheter la parcelle cadastrée D 167 d'une superficie de 1 are 97 ca, pour le prix de 10.00 € / m². M. BAILLY Claude a répondu qu'il acceptait de vendre la parcelle pour 5 000.00 € environ. Après délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas acquérir le terrain (7 contre, 2 pour, 1 abstention).

Cession terrain / Laurent PUIG

Suite à la demande de M. PUIG Laurent concernant une éventuelle acquisition du terrain communal jouxtant sa propriété, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix à 10.00 € / m², si la demande se confirmait. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

Dans le cadre d'une démarche de solidarité, le Conseil Général sollicite les communes afin qu'elles apportent leur contribution aux deux dispositifs qui s'inscrivent dans les priorités définies tant au plan départemental que national, en faveur des ménages les plus en difficulté sachant que le niveau attendu de notre participation est de 0,61 € par habitant pour le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et de 0,30 € par habitant pour le Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD). Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à poursuivre cette participation de 0.61 € pour le FSL et de 0.30 € pour le FAAD à compter de l'année 2011.

Redevance d'assainissement 2012

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (8 pour, 1 contre, 1 abstention) d'augmenter la redevance d'assainissement à compter du 1^{er} Janvier 2012 et la fixe à 1.40 € par m³.

Participation raccordement à l'égout

Participation pour raccordement à l'égout prévue à l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique et à l'article L 332-6-1-2°a) du code de l'urbanisme.

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal de l'article L 1331.7 du Code de la Santé Publique qui stipule : "les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout auquel ces immeubles doivent être raccordés peuvent être astreints par la commune, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée, en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, à verser une participation s'élevant au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une telle installation".

La commune est équipée d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (8 pour, 2 abstentions) d'instaurer la participation pour raccordement à l'égout conformément aux dispositions des articles L 1331-7 du Code de la Santé Publique et L 332-6-1.2°a) du code de l'urbanisme.

Il sera exigé des propriétaires des constructions futures édifiées postérieurement à la mise en place de l'égout, et devant se raccorder au réseau public, le paiement d'une somme équivalente à :

Droit principal : 1 100.00 € :

-pour toute nouvelle construction nécessitant un raccordement au réseau public d'eaux usées.

Droit secondaire : 550.00 € :

-pour toute création de logements dans un bien immeuble existant. Cette somme sera perçue par logement créé

Ce montant pourra être actualisé chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

La participation sera mise en recouvrement lors du raccordement de la construction au réseau public d'assainissement.

La participation pour raccordement à l'égout sera prescrite par l'arrêté de permis de construire qui en constituera le fait générateur et fera l'objet d'une inscription sur le registre des taxes et contributions d'urbanisme mis à la disposition du public en mairie.

Cette délibération annule et remplace les délibérations des 29/05/1998, 22/01/1999 et 04/04/2008.

Prêt de salle – bureau de vote des primaires citoyennes

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (8 pour, 1 contre, 1abstention) de louer la ½ salle 40.00 € par jour (pour assurer le nettoyage) pour l'organisation d'un bureau de vote pour les primaires citoyennes.

Bilan exploitation licence IV

Recettes : 505,00 €, dépenses : 253,87 €, bénéfice: 251,13 €.

Le Conseil Municipal remercie les membres du comité des fêtes qui se sont relayés pour l'ouverture du débit de boissons.

Don bénéfice exploitation licence IV

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reverser le bénéfice de l'exploitation de la licence IV qui s'élève à 251.13 €, au comité des fêtes.

Budget communal : ouverture de crédits au C / 6574

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (9 pour, une abstention) d'ouvrir des crédits supplémentaires au C / 6574 (subventions de fonctionnement) d'un montant de 250.00 €, somme qui sera prélevée sur l'excédent de la section de fonctionnement, pour permettre de reverser le bénéfice de l'exploitation de la licence IV au comité des fêtes.

Participation financière du Crédit Agricole au titre de l'aide au développement local :

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au titre du développement local, le Crédit Agricole propose de verser une participation financière de 1 000.00 € à la Commune. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la participation de 1 000.00 € et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Questions diverses

M. le Maire informe qu'une pompe de la station est en panne et que la réparation s'élève à 4 380.00 € HT et sera effectuée par CRMM de Tavaux.

Le Conseil Municipal constate des coupures électriques trop fréquentes sur le village.

Dans le cadre de sa délégation permanente, M. le Maire informe le Conseil Municipal que GROUPAMA a remboursé 2 443.50 € pour le sinistre du 22/02/2013, effraction dans la Mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23H30
La prochaine réunion aura lieu le Mardi 19 Juillet 2011 à 20h30**

Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 17/06/2011 :

Acquisition bâtiment place du Chalet (ancienne fromagerie)

Acquisition terrain rue de l'église : Claude BAILLY

Cession terrain : Laurent PUIG

Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

Redevance d'assainissement 2012

Participation raccordement à l'égout

Prêt de salle – bureau de vote des primaires citoyennes

Bilan exploitation licence IV

Don bénéfice exploitation licence IV

Budget communal : ouverture de crédits au C / 6574

Participation financière du Crédit Agricole